



# Projet associatif

Projet réalisé par le conseil d'administration en collaboration avec l'équipe de la Manne

Version du 13 novembre 2013

# Sommaire

- I. Introduction
- II. Historique
- III. Cadre juridique
- IV. Nos valeurs
- V. Nos engagements
- VI. Nos missions
  - Les Carrefours des savoirs
  - Le Point Info Santé
  - Le maraichage
  - L'aide alimentaire
  - Les chantiers d'insertion
  - Le prêt à taux 0
  - Le restaurant social
  - L'épicerie sociale
  - L'aide alimentaire
- VII. Perspectives
- VIII. L'évaluation
- IX. Organigramme opérationnel

## I. Introduction

La Manne ! Un projet Humaniste, un défi humain.

L'idée fondatrice de la Manne repose sur un constat : **l'augmentation de la pauvreté entraînant des difficultés nutritionnelles d'une partie de nos concitoyens d'une part, et de l'autre la destruction de tonnes de nourritures invendues.**

C'est pourquoi une poignée de femmes et d'hommes convaincus qu'il fallait faire quelque chose, et sous l'impulsion de Monsieur Hubert Philipp, Président fondateur, ont décidé de créer la Manne en 1986.

La première année déjà 211 familles ont pu bénéficier de l'aide alimentaire dispensée par la Manne, permettant de diviser par deux le budget " aide alimentaire du Centre Communal Action Social", ce qui a fait réaliser aux institutions locales la légitimité de la démarche et reconnaître la Manne comme un partenaire indispensable. Il est à noter que les deux premières années La Manne a fonctionné essentiellement grâce aux bénévoles qui l'ont créé.

Aujourd'hui ce sont plus de 1200 familles qui bénéficient des services de la Manne, qui fonctionne avec un conseil d'administration de bénévoles, une équipe de neuf permanents, 18 salariés en insertion et plus de 50 bénévoles.

## II. Historique

**Voici en quelques grandes dates l'histoire de La Manne depuis sa création et la chronologie de développement de ses activités:**

**1986** : création de l'association La Manne, **centre d'entraide alimentaire**, c'est-à-dire récupérer et redistribuer de la nourriture sous forme de colis alimentaires gratuits, le tout assuré par des bénévoles.

**1988** : mise en place des **Ateliers d'Insertion** « aide alimentaire » et « maraichage » : des salariés en contrat aidé reprennent une partie des activités jusque-là assurées par les bénévoles (collecte et tri des denrées) dans le but de se réadapter au monde du travail progressivement.

**1988** : mise en place du **restaurant social**, qui permet de servir un repas chaud aux personnes sans domicile et en grande précarité durant la période hivernale.

**1997** : mise en place du **point info santé** : deux après-midi par semaine, un professionnel de santé vient conseiller les bénéficiaires de la distribution alimentaire ainsi que les salariés en insertion sur différentes questions liées à cette problématique (hygiène, alimentation etc.).

**2000** : mise en place du **prêt à 0%** : microcrédit pour des personnes en difficulté. Un dossier est préparé avec un travailleur social pour demander un crédit d'un montant maximum de 1 500€ sur 24 mois ; une commission se réunit une fois par mois pour étudier les dossiers et accorder ou refuser les prêts.

**2001** : ouverture de l'**épicerie sociale « Rebond »** : l'accès à la boutique se fait sur dossier, établi avec un travailleur social, un contrat de 3 mois renouvelable est signé entre le bénéficiaire et la Manne pour attester que les économies réalisées serviront à améliorer la situation financière du demandeur. Faire ses courses à l'épicerie, c'est payer 10% sur les produits alimentaires du prix moyen constaté en magasin.

**2002** : le 1<sup>er</sup> mars, conventionnement des deux ateliers d'insertion en Chantier d'insertion par la Direction Départementale de l'Emploi de la Formation Professionnelle

**2011** : Suite à d'importants travaux de rénovation sur le site du 23 rue du Galtz à Colmar, nous avons déménagé le restaurant social et l'épicerie sociale dans des nouveaux locaux répondant aux normes d'hygiène et de sécurité. Installation et mise en service d'une nouvelle cuisine professionnelle adaptée aux projets de développement d'activités autour de la cuisine (ateliers pédagogiques, restaurant social, ...)

Mise en place d'une participation financière symbolique pour les bénéficiaires des colis alimentaire (1€ par adulte et 50cts par enfant pour 5 équivalents repas par semaine par personne) afin de palier à la baisse des dons de denrées en nature.

### **III. Statut juridiques**

L'Association la Manne – Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail – est inscrite au registre des association au tribunal d'instance de Colmar : Volume 39 – Folio 9.

Elle est régie par les lois en vigueur en matière d'association, notamment les articles 21 à 79 du Code Civil Local.

***L'association a pour but de répondre à l'urgence sociale par l'entraide alimentaire, gratuite ou contre une participation financière symbolique et de proposer du travail à des personnes provisoirement ou durablement éloignées de l'emploi classique.***

***Elle accueille toutes les personnes qui lui sont adressées par les services sociaux, sans référence d'origine, politique ou confessionnelle.***

La Manne est membre partenaire de la Fédération Française des Banques Alimentaire.

### **IV. Nos valeurs**

L'humanité, la citoyenneté, l'engagement dans le respect et la bienveillance au service des plus démunis sont les valeurs que porte chaque membre, salarié ou bénévole de la Manne.

Collecter et redistribuer les denrées alimentaires pour que des familles et des personnes isolées puissent simplement se nourrir, répond bien à une action humanitaire. Le fait de collecter des produits à cette fin, qui sans cela seraient tout bonnement jetés, contribue à une économie citoyenne.

Proposer un accueil chaleureux et bienveillant aux personnes précaires par les salariés fait partie de leur travail, mais face au nombre de personnes concernées cela ne serait pas possible sans l'engagement de dizaines de bénévoles, qui adhèrent aux mêmes valeurs.

### **V. Nos engagements**

La Manne s'engage à accueillir toutes les personnes qui lui sont adressées par les services sociaux sans distinction de race, de culture, de religions, d'opinions politiques ...

Chaque acteur de la Manne s'engage à traiter les bénéficiaires avec respect et sans jugement.

Chaque acteur de la Manne s'inscrit dans un devoir de discrétion concernant la situation des bénéficiaires.

Les membres de l'équipe de la Manne accompagnent les bénéficiaires en s'appuyant sur la promotion des droits, le rappel des devoirs et l'accès à l'autonomie.

Pour la dignité des personnes la Manne se doit d'avoir des professionnels compétents, des locaux agréables et propres, des équipements de qualité etc...

Chaque membre, salarié ou bénévole de la Manne est promoteur des valeurs associatives décrites dans ce document, auprès des bénéficiaires, des partenaires institutionnels et des médias.

## **VI. Nos missions**

La Manne a pour objectif initial la collecte et l'achat de denrées alimentaires, de préférence non périssables, et leur mise à disposition gratuites ou quasi gratuite aux plus démunis. La finalité première est de répondre à l'urgence sociale par l'aide alimentaire et de lutter contre le gaspillage des produits alimentaires pour nourrir ceux qui ont faim.

La précarité grandissante a amené la Manne à diversifier ses prestations et ainsi créer de nouvelles actions qui contribuent à la réduction de la fracture sociale.

### **Aujourd'hui la Manne propose :**

#### **- L'aide alimentaire**

Les familles ou personnes isolées sont orientées par les services sociaux de la ville de Colmar et du département du Haut-Rhin. Cela leur permet l'obtention d'un colis alimentaire hebdomadaire, comprenant l'équivalent de 5 repas par personne. Sur instruction des services sociaux le colis sera gratuit ou contre une participation financière symbolique de 1 euro par adulte et 0.5 euros par enfant, ce qui équivaut pour une famille composée de deux adultes et deux enfants à dépenser 3 euros pour un colis d'une valeur de 70 euros.

#### **- L'épicerie sociale**

Elle permet à des familles, toujours sur prescription des services sociaux, d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène à 20% du prix dans la grande distribution. C'est une action à visée pédagogique, basée sur des conditions de ressources et un projet qui peut être :

#### **Un projet financier, *remboursement de créances, achat d'un bien nécessaire à la vie quotidienne, .....***

Ce projet financier doit être réalisable sur un maximum de 18 mois. C'est-à-dire ; pour une personne seule, celle-ci réalise, en bénéficiant de l'épicerie, une économie mensuelle de **64 €**, pour 2 personnes **80 €**, pour 3 personnes **96 €**, pour 4 personnes **112 €**, et **16 €** d'économie par personnes supplémentaire.

Pour un foyer en train de déposer un dossier de surendettement, l'aide apportée par l'économie réalisée devra servir à rembourser une dette ou à reprendre le paiement intégral des charges courantes lors de l'attente entre le dépôt du dossier de surendettement et la décision administrative de la Banque de France. Ces personnes pourront bénéficier de quatre contrats à l'épicerie au maximum, soit 12 mois.

Pour les autres personnes, un dossier sera proposé par les travailleurs sociaux et laissé à leur appréciation.

Ces foyers doivent répondre au seul critère d'être au-dessus des barèmes de la distribution alimentaire. L'épicerie leur sera ouverte pour un à deux contrats, soit 6 mois.

L'accès à l'épicerie ne peut se faire pendant une participation à une autre activité de l'association (prêt à 0%, distribution, stage, chantier d'insertion).

L'accès à l'épicerie est limité à 1 participation par période de 2 ans.

#### - **Le restaurant social**

Véritable lieu de vie à la fois convivial et social, le restaurant social accueille jusqu'à une vingtaine de personnes sans domicile fixe chaque jour, qui profitent un temps d'un d'accueil chaleureux, d'un lieu chauffé et d'un repas complet et équilibré. Elles sont orientées par le Centre Communal d'Action Sociale de Colmar et par le foyer d'hébergement d'urgence de nuit Schoelcher de l'association Espoir. Le restaurant social de La Manne participe au maintien du lien social et pour certains de nos concitoyens en situation précaire, il demeure souvent le seul et dernier lieu où ils sont encore reçus avec respect, attention et convivialité.

#### - **Le prêt à taux 0**

Cette action a été créée dans le but non seulement de permettre à des familles exclues du système de prêts bancaires classiques de pouvoir financer des achats indispensables, mais aussi pour leur permettre d'éviter de sombrer dans la spirale de l'endettement voir du surendettement.

Ainsi, il peut, sous certaines conditions, être utilisé afin de procéder à des remboursements de dettes, de découverts bancaires ou à un achat nécessaire au bon fonctionnement du foyer (frigo, gazinière, véhicule, outils...)

L'obtention d'un prêt est soumise à la présentation d'un dossier établi avec un travailleur social et à son acceptation après étude par une commission de bénévoles et salariés de la Manne. Les prêts sont de 1500€ maximum et sont remboursables en 24 mensualités maximum.

#### - **Les chantiers d'insertion**

Un atelier chantier d'insertion (ACI) est une structure d'insertion par l'activité économique.

Elle a pour but le retour à l'emploi de personnes provisoirement ou durablement éloignées de l'emploi classique

Les ACI assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail de leurs salariés. Ils organisent également leur suivi, leur accompagnement, leur encadrement technique et leur formation. Les ACI s'adressent aux personnes dont la situation répond aux critères définis par l'Etat en matière d'insertion professionnelle qui sont embauchées à la Manne en contrats aidés en partenariat avec Pôle Emploi, la DIRECCTE et le Conseil Général.

Les deux chantiers sont conventionnés par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), et répondent aux critères de fonctionnement définis par les textes qui régissent ce secteur d'activités.

Nous avons deux activités support :

**L'aide alimentaire** : Il s'agit pour nos salariés de réceptionner, de trier et de mettre en distribution les denrées alimentaires destinées aux bénéficiaires de la Manne. Durant les distributions ils réapprovisionnent en denrées les bénévoles en charge de la distribution.

**Le maraichage** : l'association des jardins familiaux de Colmar nous met à disposition 40 ares de terrain dont 25 pour la production de légumes, destinés à l'aide alimentaire ou à de vente en panier pour des particuliers. Les salariés préparent le terrain, plantent et récoltent les légumes ainsi produits.

- **Le Point Info Santé :**

L'objectif du Point info santé est d'aider à la réduction des inégalités sociales de santé, la difficulté se situant dans la volonté de l'individu à accomplir la démarche vers le médecin et le monde médical. Cette action consiste en des permanences de prévention et d'aide à l'accès aux soins à La Manne fréquentées par les personnes en difficultés ainsi qu'en des entretiens individuels de suivi de personnes en difficultés (sans abris, bénéficiaires de colis alimentaires,...). Cette action est également destinée aux salariés des chantiers d'insertion.

- **Les Carrefours des savoirs :**

Ce sont des ateliers éducatifs qui s'adressent tout particulièrement à des personnes fragiles. L'objectif est de pouvoir créer de l'échange autour de l'alimentation pour que des personnes isolées ou précaires aient accès aux connaissances de base en nutrition, cuisine, santé, conseils pratiques et pas chers, éducation au goût des jeunes et des enfants..., tout en retrouvant l'aspect convivial de l'alimentation comme un des vecteur essentiel de santé et de lien social.

## **VII. Perspectives**

La Manne ayant des actions à objectif caritatif, elle propose l'ensemble de ses activités gratuitement ou à titre de participation symbolique à ses bénéficiaires.

La baisse des ressources et l'augmentation des besoins (diminution des denrées collectées et augmentation du nombre de bénéficiaires), nous contraignent à acheter plus de produits alimentaires.

Néanmoins nous avons des activités génératrices de chiffre d'affaire :

- Pour les chantiers d'insertion l'activité se chiffre à hauteur de 5% du budget, bien loin des 30% requis en général.
- Facturation à la ville de Colmar des repas chauds servis au sein du restaurant social pour sans abri.
- La vente (mais seulement à 10% du prix normal magasin) des produits aux bénéficiaires de l'épicerie sociale Rebond.
- Pour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population nous livrons des repas pour les personnes hébergées en hôtels par le 115.

Pour autant cela ne suffit pas à couvrir le budget achat de produit alimentaire en augmentation.

L'association a pour objectif pour les années qui viennent de développer de manière raisonnable ses ressources propres, de préférence sur des activités existantes et pour lesquelles nos encadrants techniques sont compétents.

**L'activité restaurant social** : Pour cela nous devons élargir la cible clients, mais elle reste à définir : étudiants, partenariats de niche avec des centres de formation ou des administrations, demandeurs d'emploi si ouverture au grand public..., ceci en imaginant une ouverture à l'année, ce qui impliquera certainement l'obtention d'une licence professionnelle.

**L'activité Epicerie sociale** : Dans le cadre d'une réflexion plus globale du devenir de l'aide alimentaire, il est envisagé de développer l'épicerie afin qu'elle devienne la principale activité de redistribution. Nous menons également une réflexion sur la possibilité de développer un atelier de transformation des produits frais.

**L'activité maraichage** : Le maraichage seul ne génère pas assez de chiffre d'affaires, et il est dépendante des réalités météorologiques que bien sûr nous ne maîtrisons pas. Pour rentabiliser cette activité, nous envisageons de nous concentrer sur quelques légumes demandant peu d'entretien et moins sensibles aux aléas climatiques, et ainsi gagner du temps pour développer une activité de prestation de service «Entretien des espaces verts ». Nous envisageons également de prospecter dans l'entretien de surfaces grises et de prestation de services pour les établissements agricoles.

## VIII. L'évaluation

La Manne fonctionne sur le principe de la transparence, ainsi elle présente chaque année un rapport d'activité concernant toutes ses actions, ainsi que les comptes de l'association. Ces documents sont également visibles sur le site internet de de la Manne : [www.lamanne.org](http://www.lamanne.org)

Les activités des chantiers d'insertion sont soumises à l'évaluation de la DIRECCTE, du conseil Général et du Fond Social Européen.

Les autres activités, bénéficiaires de subvention publique sont elles aussi soumises à 'évaluation des financeurs, Mairie de Colmar, CUCS, DDCSPP, ARS etc....

## IX. Organigramme opérationnel

